



22 février 2018

(18-1169)

Page: 1/4

Comité de la facilitation des échanges

Original: anglais

**NOTIFICATION DES ENGAGEMENTS DES DIFFÉRENTES CATÉGORIES
AU TITRE DE L'ACCORD SUR LA FACILITATION DES ÉCHANGES**

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LA THAÏLANDE

Addendum

La communication ci-après, datée du 20 février 2018, est distribuée à la demande de la délégation de la Thaïlande pour l'information des Membres.

Conformément à l'article 16:1 b) de l'Accord sur la facilitation des échanges ("l'Accord"), le gouvernement du Royaume de Thaïlande notifie au Comité de la facilitation des échanges les dates définitives pour la mise en œuvre des dispositions que la Thaïlande a désignées comme relevant de la catégorie B dans la notification G/TFA/N/THA/1, datée du 24 mai 2017.

Les dates définitives auxquelles la Thaïlande aura mis en œuvre ses engagements de la catégorie B à compter de l'entrée en vigueur de l'Accord sont les suivantes:

article 4:4	22 février 2018
article 5:3	22 février 2024
article 6:3.4	22 février 2018
article 7:1.1	22 février 2019
article 11:1	22 février 2022
article 11:8	22 février 2022
article 11:9	22 février 2022
article 12:2	22 février 2020
article 12:6.1	22 février 2020

Pour plus de commodité, les engagements des catégories A et B de la Thaïlande, y compris les dates définitives pour la mise en œuvre, figurent dans le tableau ci-joint.

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative (pour les catégories B et C)	Date de mise en œuvre définitive (pour les catégories B et C)	Assistance et soutien pour le renforcement des capacités nécessaires pour la mise en œuvre (pour la catégorie C)
Article 1 Publication et disponibilité des renseignements					
Article 1:1	Publication	A	-	-	-
Article 1:2	Renseignements disponibles sur Internet	A	-	-	-
Article 1:3	Points d'information	A	-	-	-
Article 1:4	Notification	A	-	-	-
Article 2 Possibilité de présenter des observations, renseignements avant l'entrée en vigueur et consultations					
Article 2:1	Possibilité de présenter des observations et renseignements avant l'entrée en vigueur	A	-	-	-
Article 2:2	Consultations	A	-	-	-
Article 3 Décisions anticipées					
		A	-	-	-
Article 4 Procédures de recours ou de réexamen					
Article 4:1 à 4:3		A	-	-	-
Article 4:4		B	5 ans	22 février 2018	-
Article 4:5 et 4:6		A	-	-	-
Article 5 Autres mesures visant à renforcer l'impartialité, la non-discrimination et la transparence					
Article 5:1	Notification de contrôles ou d'inspections renforcés	A	-	-	-
Article 5:2	Rétention	A	-	-	-
Article 5:3	Procédures d'essai	B	7 ans	22 février 2024	-
Article 6 Disciplines concernant les redevances et impositions imposées à l'importation et à l'exportation ou à l'occasion de l'importation et de l'exportation, et les pénalités					
Article 6:1	Disciplines générales concernant les redevances et impositions imposées à l'importation et à l'exportation ou à l'occasion de l'importation et de l'exportation	A	-	-	-
Article 6:2	Disciplines spécifiques concernant les redevances et impositions aux fins du traitement douanier imposées à l'importation et à l'exportation ou à l'occasion de l'importation et de l'exportation	A	-	-	-
Article 6:3.1 à 6:3.3	Disciplines concernant les pénalités	A	-	-	-
Article 6:3.4		B	5 ans	22 février 2018	-
Article 6:3.5 à 6:3.7		A	-	-	-
Article 7 Mainlevée et dédouanement des marchandises					
Article 7:1.1	Traitement avant arrivée	B	5 ans	22 février 2019	-
Article 7:1.2		A	-	-	-
Article 7:2	Paiement par voie électronique	A	-	-	-
Article 7:3	Séparation de la mainlevée de la détermination finale des droits de douane, taxes, redevances et impositions	A	-	-	-
Article 7:4	Gestion des risques	A	-	-	-

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative (pour les catégories B et C)	Date de mise en œuvre définitive (pour les catégories B et C)	Assistance et soutien pour le renforcement des capacités nécessaires pour la mise en œuvre (pour la catégorie C)
Article 7:5	Contrôle après dédouanement	A	-	-	-
Article 7:6	Établissement et publication des temps moyens nécessaires à la mainlevée	A	-	-	-
Article 7:7	Mesures de facilitation des échanges pour les opérateurs agréés	A	-	-	-
Article 7:8	Envois accélérés	A	-	-	-
Article 7:9	Marchandises périssables	A	-	-	-
Article 8 Coopération entre les organismes présents aux frontières					
		A	-	-	-
Article 9 Mouvement des marchandises destinées à l'importation sous contrôle douanier					
		A	-	-	-
Article 10 Formalités se rapportant à l'importation, à l'exportation et au transit					
Article 10:1	Formalités et prescriptions en matière de documents requis	A	-	-	-
Article 10:2	Acceptation de copies	A	-	-	-
Article 10:3	Utilisation des normes internationales	A	-	-	-
Article 10:4	Guichet unique	A	-	-	-
Article 10:5	Inspection avant expédition	A	-	-	-
Article 10:6	Recours aux courtiers en douane	A	-	-	-
Article 10:7	Procédures communes à la frontière et prescriptions uniformes en matière de documents requis	A	-	-	-
Article 10:8	Marchandises refusées	A	-	-	-
Article 10:9	Admission temporaire de marchandises et perfectionnement actif et passif	A	-	-	-
Article 11 Liberté de transit					
Article 11:1		B	5 ans	22 février 2022	-
Article 11:2 à 11:7		A	-	-	-
Article 11:8		B	5 ans	22 février 2022	-
Article 11:9		B	5 ans	22 février 2022	-
Article 11:10 à 11:17		A	-	-	-
Article 12 Coopération douanière					
Article 12:1	Mesures favorisant le respect des exigences et la coopération	A	-	-	-
Article 12:2	Échange de renseignements	B	3 ans	22 février 2020	-
Article 12:3	Vérification	A	-	-	-
Article 12:4	Demande	A	-	-	-
Article 12:5	Protection et confidentialité	A	-	-	-
Article 12:6.1	Fourniture de renseignements	B	3 ans	22 février 2020	-
Article 12:6.2		A	-	-	-

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative (pour les catégories B et C)	Date de mise en œuvre définitive (pour les catégories B et C)	Assistance et soutien pour le renforcement des capacités nécessaires pour la mise en œuvre (pour la catégorie C)
Article 12:7	Report de la réponse ou refus de répondre à une demande	A	-	-	-
Article 12:8	Réciprocité	A	-	-	-
Article 12:9	Charge administrative	A	-	-	-
Article 12:10	Limitations	A	-	-	-
Article 12:11	Utilisation ou divulgation non autorisée	A	-	-	-
Article 12:12	Accords bilatéraux et régionaux	A	-	-	-
